

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 04422

Numéro SIREN : 752 358 580

Nom ou dénomination : BDG

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2021 sous le numéro de dépôt 57814



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise BDG - SIREN : 752358580				Néant ☐ *			
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/12/2020			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	70 000	012	70 000	
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	21 199	030	11 474	9 725
	Immobilisations financières* (1)		040	3 600	042		3 600
	Total I (5)		044	94 799	048	11 474	83 325
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	925	052	925	
		Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	27 054	070	27 054	
			Autres* (3)	072	3 560	074	3 560
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	1 584	086	1 584	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	33 123	098	33 123	
	Total général (I + II)		110	127 922	112	11 474	116 448
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 500	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			150	
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		)	132	
	Report à nouveau		134			43 507	
	Résultat de l'exercice		136			4 661	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			49 818	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			37 710	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			3 741	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	20 910	)	172	25 179
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176			66 630	
Total général (I + II + III)		180				116 448	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD2021
ADAPTE POUR LA TELE-DECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **BDG - SIREN : 752358580**Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			{	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210	
	Production vendue						215		214	
							217		218	44 845
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitations reçues						226	45 986		
	Autres produits						230			
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	90 831		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	21 782		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	-115		
	Autres charges externes * :			(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	33 129		
	Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243	905	244	1 044
	Rémunérations du personnel *						250	19 731		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	4 293		
	Dotations aux amortissements *						254	5 063		
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges			{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}		
				{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
			Total des charges d'exploitation (II)			264	84 927			

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	5 904	
Produits financiers		(III)	280		Charges financières		(V)	294	421
Produits exceptionnels		(IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		}	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôt sur les bénéfices *		(VII)					306	822	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III+ IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	4 661	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	4 661	314		

B – RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	822		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TA (44 octies et octies A)	987	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	342	
	JEI (44 sexes A)	989	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emplois à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344	ZFANG (44 quaterdecies)	345		
	BUD (44 sexes decies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septedécies)	993				
	Créances div. au titre du report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1			
					Déficit col. 2	352	5 483	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1				
				Déficit col. 2	370	5 483	372	

BDG

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 500 €
7 RUE CHARLES CHEFSON, 92270 BOIS-COLOMBES
RCS de NANTERRE B 752 358 580

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2020

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 29/06/2021, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~

#### **Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**un bénéfice de 4 661 €**

De la manière suivante :

Affectation de 4 661 € au compte Report à Nouveau.  
- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 48 168 €.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**